

Ville de Montréal

## Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### La Commission :

#### Présidence

*Dominic Perri*  
Arrondissement de Saint-Léonard

#### Vice-présidence

*Mme Paola Hawa*  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

*Mme Valérie Patreau*  
Arrondissement d'Outremont

#### Membres

*Mme Caroline Braun*  
Arrondissement d'Outremont

*Mme Julie Brisebois*  
Village de Senneville

*Mme Daphney Colin*  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

*Mme Nathalie Goulet*  
Arrondissement d'Ahuntsic –  
Cartierville

*M. Enrique Machado*  
Arrondissement de Verdun

*Mme Micheline Rouleau*  
Arrondissement de Lachine

*M. Sylvain Ouellet*  
Arrondissement de Villeray –  
Saint-Michel – Parc-Extension

*Mme Stephanie Valenzuela*  
Arrondissement de  
Côte-des-Neiges –  
Notre-Dame-de-Grâce

Le 27 janvier 2022

### Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217231074

**Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Groupe Intervia inc. (contrat #1: 5 025 442,28\$, taxes incluses), FNX-INNOV inc. (contrat #2: 3 396 683,43 \$, taxes incluses), CIMA+ s.e.n.c. (contrat #3: 2 592 444,80 \$, taxes incluses), pour la gestion des impacts et le maintien de la circulation jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 20 décembre 2025, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation de 12 mois. Appel d'offres public 21-18939 - ( 5 soumissionnaires conformes) / Autoriser le Directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour une période de 12 mois, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées.**

ORIGINAL SIGNÉ

\_\_\_\_\_  
Dominic Perri  
Président

ORIGINAL SIGNÉ

\_\_\_\_\_  
Julie Demers  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## Mandat SMCE217231074

*Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Groupe Intervia inc. (contrat #1: 5 025 442,28\$, taxes incluses), FNX-INNOV inc. (contrat #2: 3 396 683,43 \$, taxes incluses), CIMA+ s.e.n.c. (contrat #3: 2 592 444,80 \$, taxes incluses), pour la gestion des impacts et le maintien de la circulation jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 20 décembre 2025, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation de 12 mois. Appel d'offres public 21-18939 - ( 5 soumissionnaires conformes) / Autoriser le Directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour une période de 12 mois, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées.*

À sa séance du 5 janvier 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :*
  - *il existe un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (contrat 1).*

Le 12 janvier 2022 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que l'appel d'offres visait l'octroi de trois ententes-cadres pour la fourniture de services professionnels pour appuyer ses équipes internes dédiées à la gestion des impacts pour chacun des projets d'envergure sous la responsabilité de la Direction des infrastructures.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 45 jours. Parmi les 11 preneurs du cahier des charges, 5 ont déposé une soumission qui a été jugée conforme. Il est à noter que 3 addendas mineurs ont été émis au cours de l'appel d'offres. Au terme du processus, le prix soumis par le soumissionnaire montre un écart de 9,25% défavorable (contrat 1), 1,54% favorable (contrat 2) et 12,71% défavorable (contrat 3) à la Ville par rapport à l'estimation de contrôle interne. Un écart de 24,07% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme a également été constaté pour le contrat 1.

Les commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur le respect de la charte de chantier par les contractants, les variations des taux horaires soumissionnés et le nombre d'heures prévues dans chacun des contrats.

Il a été expliqué qu'il n'existe aucune formation précise pour le poste d'agent de liaison et que les prix des soumissions varient donc beaucoup. Les coûts sont également influencés par les conditions du marché, la rareté des ressources et l'état du carnet de commandes des firmes sollicitées. Il a été précisé que la firme retenue a une expertise particulière dans la fourniture d'agents de liaison, ce qui peut expliquer l'écart observé entre son prix et celui proposé par le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Le Service a mentionné que les enveloppes des contrats ont été réparties de façon à élargir au maximum le marché. Il a enfin confirmé que le respect de charte des chantiers est une condition inscrite aux devis et doit être suivie par les adjudicataires. Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :*
  - *il existe un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (contrat 1) ;*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE217231074 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**